



**Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil
concernant
la validation de l'élection de la députation du canton au
Conseil des États**

(Du 4 novembre 2019)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

La date de l'élection de la députation du canton au Conseil des États a été fixée au dimanche 20 octobre 2019, par arrêté du 27 mai 2019, en application de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Les opérations électorales se sont déroulées normalement et n'appellent aucune autre observation particulière, hormis le fait qu'une nouvelle application informatique, SyVotE, a été utilisée pour la première fois lors d'élections.

En effet, la chancellerie d'État a fait l'acquisition en janvier de la solution fribourgeoise de gestion des votations et élections et l'a adaptée aux spécificités neuchâteloises. Celle-ci avait déjà été utilisée le 19 mai pour la votation fédérale. L'ergonomie et les contrôles automatiques du module de saisie des bulletins modifiés ont permis aux communes de rendre leurs résultats plus rapidement. Par ailleurs, l'intégration dans un seul outil de toutes les phases du processus (saisie des bulletins, transmission des résultats des communes, répartition des sièges, publication des résultats) a permis un bon déroulement de l'ensemble des opérations.

Par ailleurs, en application des articles 133a à 133p de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, les dons ou les promesses de dons de 5'000 francs et plus, que les partis politiques déposant des listes de candidates et candidats reçoivent pour des élections cantonales, ont été publiés dans la Feuille officielle du 11 octobre 2019.

Les procès-verbaux indiquent 136'916 électrices-teurs inscrits dont 48'896, soit 35.71% (37.13% en 2015), ont pris part au scrutin. Sur 48'896 enveloppes déposées, 540 votes ont été déclarés nuls, ce qui correspond à un taux de 1.10% (0.71% en 2015) et 476 ne comportaient aucun nom, soit 0.97% (0.96% en 2015). 47'880 électrices-teurs ont donc voté valablement.

Nous pouvons encore relever que le taux de participation des Suissesses et Suisses de l'étranger s'est élevé à 24.88% (29.7% en 2015) et celui des étrangères-ers à 15.31% (16.00% en 2015).

Les sièges sont répartis comme suit :

Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN)	1
Les Verts, Écologie et Liberté	1

Ont été élus :

Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN)	Philippe Bauer	11'044 suffrages
Les Verts, Écologie et Liberté	Céline Vara	10'035 suffrages

Ont obtenu des suffrages :

Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN)	Didier Boillat	8'402 suffrages
Parti socialiste neuchâtelois (PSN)	Silvia Locatelli	8'641 suffrages
	Martine Docourt Ducommun	8'274 suffrages
Parti Ouvrier et Populaire (POP)	Denis de la Reussille	8'950 suffrages
	Sarah Blum	4'315 suffrages
Les Verts, Écologie et Liberté	Fabien Fivaz	9'785 suffrages
SolidaritéS	Zoé Bachmann	783 suffrages
	Dimitri Paratte	718 suffrages
Union Démocratique du Centre (UDC)	Pierre Hainard	5'498 suffrages
	Magali Junod	4'829 suffrages
Parti Démocrate-Chrétien (PDC)	Nathalie Schallenberg	2'549 suffrages
	Laurent Suter	1'659 suffrages
Vert'libéraux	Sarah Pearson Perret	3'495 suffrages
	Mireille Tissot-Daguette	3'463 suffrages
Parti Fédéraliste Européen (PFE)	Jean-Luc Pieren	163 suffrages
Les modernocrates	Thomas Wroblevski	142 suffrages

Nous n'avons été saisi d'aucune réclamation ni d'aucun recours à l'échéance du délai fixé au 31 octobre 2019.

En conséquence, conformément à l'article 29 alinéa 2 de la loi sur les droits politiques, nous avons validé l'élection par arrêté du 4 novembre 2019 et vous présentons ce rapport pour information.

Vous remerciant de prendre acte du présent rapport, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 4 novembre 2019

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND